

TERMES DE REFERENCE POUR LA PREPARATION D'UN RAPPORT SUR L'AMELIORATION DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA SANTE

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement du système de santé comorien, le Ministère de la Santé Publique et de la Condition Féminine envisage d'organiser des Etats Généraux de la Santé. Ces assises vont regrouper l'ensemble des acteurs de la santé ainsi que les représentants de la communauté nationale et les partenaires au développement.

L'organisation des ces Etats Généraux a pour but principal de dégager des orientations pour l'élaboration d'un Programme National de Développement Sanitaire pour les années à venir.

Ces Termes de Référence définissent les missions du consultant devant appuyer le Ministère de la Santé Publique et de la Condition féminine pour la réalisation d'un rapport sur l'amélioration du financement du secteur de la santé.

JUSTIFICATION

Le système de santé est financé par des ressources de nature et de montant très différents : budget de fonctionnement de l'Etat, budget d'investissement inscrit dans le Programme d'Investissement Public, les subventions et les emprunts accordés par des organismes publics étrangers, participation financière des communautés, dons financés par des organismes privés nationaux ou étrangers.

Le budget de l'Etat pour le Ministère de la Santé varie d'une année à une autre . Il est passé de 7,26% en 1992 à 8% en 1998. Ces dernières années, les aides et la participation des partenaires tant nationaux qu'internationaux, au développement sanitaire du pays, se sont multipliées et diversifiées. Cependant le suivi et la régulation des activités de ces différents intervenants du secteur demeurent jusqu'à ce jour imprécises bien que des tentatives de structuration et de coordination aient été entamées et mises en œuvre. Les difficultés reposent surtout sur la coordination de l'aide extérieure et sur la comptabilisation du financement local des ONGs.

Ces financements doivent être recensés afin de mieux les utiliser pour optimiser la mise en œuvre de la politique de santé. Afin de donner à la population les réponses qu'elle peut attendre sur l'utilisation de ces ressources, le Ministère de la Santé doit pouvoir renforcer et développer les outils qu'il a développés pour la programmation et le suivi de l'utilisation des ressources mises au service de la politique sanitaire. Il doit veiller à une optimalisation de l'utilisation des ressources disponibles du pays et à mieux les orienter vers des résultats moins disparates et donc des impacts mieux perceptibles.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le Consultant devra procéder à un examen chiffré des modes et des sources de financement et leur utilisation actuelle dans le secteur de la santé. Cet examen devra servir de base à l'élaboration d'un plan cadre de financement des services et des programmes de santé.

Il devra également dégager les financements des priorités d'action afin de permettre au Ministère entre autres d'assurer ses missions de planification , de renforcer la coordination de

l'aide extérieure dans la perspective de l'approche sectorielle, d'améliorer et développer la gestion de l'aide extérieure au niveau central et au niveau régional.

Le Consultant devra proposer une mode de gestion rationnelle des financements.

Le consultant devra aborder les questions relatives à l'approche contractuelle comme un des outils visant à l'optimisation de l'utilisation des ressources financières publiques (renforcement des activités de programmation et de suivi du budget de fonctionnement dans une perspective de décentralisation, établissement et suivi des ressources allouées et utilisées sur budget d'investissement, utilisation rationnelle des ressources additionnelles, à l'optimisation de la participation financière des communautés aux dépenses de santé (amélioration du système de recouvrement des coûts existants, développement de mutuelle ou de système d'une assurance maladie)

DUREE

La durée de la consultation sera de 30 jours.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra justifier de références en gestion et en économie ainsi qu'une bonne connaissance du secteur de la santé.

TERMES DE REFERENCE POUR LA PREPARATION D'UN RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES DE SANTE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement du système de santé comorien, le Ministère de la Santé Publique et de la Condition Féminine envisage d'organiser des Etats Généraux de la Santé. Ces assises vont regrouper l'ensemble des acteurs de la santé ainsi que les représentants de la communauté nationale et les partenaires au développement.

L'organisation des ces Etats Généraux a pour but principal de dégager des orientations pour l'élaboration d'un Programme National de Développement Sanitaire pour les années à venir.

Ces Termes de Référence définissent les missions du consultant devant appuyer le Ministère de la Santé Publique et de la Condition féminine pour la réalisation d'une étude sur le développement des programmes de santé publique.

JUSTIFICATION

Le faciès épidémiologique des Comores reste toujours dominé dans l'ensemble par les maladies transmissibles au premiers rangs desquels se trouvent le paludisme, la filariose, les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)... Par ailleurs les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement associées à l'insuffisance de l'éducation sanitaire de la population sont à l'origine de graves épidémies de dengue, de choléra... et d'autres maladies émergentes et re-émergentes.

Afin de renforcer de façon significative le développement sanitaire, le Ministère de la Santé a mis en place de nombreux Programmes de santé publique. Institués depuis le début des années 80, ces programmes de santé ont connu une avancée considérable dans le renforcement de la lutte contre la maladie.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le consultant devra évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre la maladie. Cette étude devra permettre de dégager les réalisations significatives ainsi que les priorités d'actions pour les trois grands programmes de santé publiques que sont :

- La lutte contre les maladies transmissibles
- La lutte contre les maladies non transmissibles
- La lutte contre les maladies à potentiel épidémique

Le Consultant devra également mettre l'accent sur les réalisations du programme MSR / SR.

Le Consultant devra avancer des suggestions qui permettent d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ces programmes

DUREE

La durée de la consultation sera de 30 jours.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra justifier de références dans le domaine de l'analyse des systèmes et avoir une bonne connaissance du système de santé.

TERMES DE REFERENCE POUR UNE ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement du système de santé comorien, le Ministère de la Santé Publique et de la Condition Féminine envisage d'organiser des Etats Généraux de la Santé. Ces assises vont regrouper l'ensemble des acteurs de la santé ainsi que les représentants de la communauté nationale et les partenaires au développement.

L'organisation de ces Etats Généraux a pour but principal de dégager des orientations pour l'élaboration d'un Programme National de Développement Sanitaire pour les années à venir.

Ces Termes de Référence définissent les missions du consultant devant appuyer le Ministère de la Santé Publique et de la Condition féminine pour la réalisation d'une étude sur le développement des services de santé.

JUSTIFICATION

La réforme du système de santé a permis de restructurer le système de santé sur la base d'une carte sanitaire qui divise le pays en trois régions sanitaires recoupant les trois îles d'Anjouan, de Mohéli et de Grande Comore. Chaque région est subdivisée en districts et en secteurs. Elle a permis ainsi le transfert des ressources et des compétences vers la périphérie en engageant des dépenses dans les travaux de construction, de réhabilitation, de reconstruction ou d'extension des formations sanitaires.

La majorité de ces structures souffraient de l'état de vétusté et de dégradation avancées des locaux, du sous équipement, de l'insuffisance en personnel qualifié et de la faiblesse de leur gestion. Pour tenter de remédier à cette situation, un partenariat novateur a été progressivement instauré entre l'Etat, la communauté, le personnel de santé et les partenaires internationaux..

La réforme a permis d'amorcer un programme de gestion des ressources humaines de la santé. A l'indépendance, le pays comptait en tout et pour tout 5 médecins nationaux et cinquante infirmiers et sages femmes. Par une politique active de formation, ces effectifs ont été démultipliés. Le nombre de médecins en 2001 est de 60 médecins contre 5 en 1975. Le ratio s'est amélioré de 1 médecin pour 10 500 d'habitants. Le ratio personnel paramédical quant à lui (infirmiers) est 1 pour 4 892 habitants.

Un des acquis majeurs de la politique sanitaire a été obtenu notamment dans le domaine de l'approvisionnement en médicament essentiels. La création de la Pharmacie Nationale Autonome des Comores (PNAC) et la généralisation de la politique de recouvrement de coûts ont contribué à asseoir cette politique du médicament ; elles ont permis d'améliorer l'approvisionnement en médicaments dans les formations sanitaires.

Le Ministère de la Santé entend consolider ce processus de déconcentration et de décentralisation. A la veille de la mise en place du Nouvel Ensemble Comorien il reste en effet un important travail d'organisation et de redéploiement pour consolider les acquis obtenus et imprimer un nouvel élan au système de santé.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le consultant devra évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des capacités des services de santé en matière d'organisation, de gestion et de formation. Cette étude devra permettre de dégager les réalisations significatives en matière de trois grands programmes de santé que sont :

- l'organisation et la gestion du système national de santé,
- le développement des ressources humaines pour la santé
- la disponibilité des médicaments dans le pays.

Le consultant devra dégager des orientations pertinentes sur le développement du système de santé. Il devra pour cela :

- faire une étude critique des différents textes réglementaires de la réforme, l'actualisation des normes et standards pour les différents niveaux, sur les capacités institutionnelles et techniques, les mécanismes de suivi et l'évaluation,
- étudier et proposer des pistes pour réactualiser la carte sanitaire en vue de l'amélioration de la couverture sanitaire du pays,
- proposer des pistes pour améliorer le dispositif institutionnel de gestion et de formation des ressources humaines à tous les niveaux
- proposer des pistes pour promouvoir et mettre en œuvre la politique pharmaceutique nationale : Rendre accessible financièrement et géographiquement les médicaments essentiels et Assurer la qualité des médicaments fournis à la population

DUREE

La durée de la consultation sera de 30 jours.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra justifier de références dans le domaine de l'analyse et avoir une bonne connaissance du système de santé.

TERMES DE REFERENCE POUR LA PREPARATION D'UN RAPPORT SUR DEVELOPPEMENT DE MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES INTERVENTIONS EN SANTE

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement du système de santé comorien, le Ministère de la Santé Publique et de la Condition Féminine envisage d'organiser des Etats Généraux de la Santé. Ces assises vont regrouper l'ensemble des acteurs de la santé ainsi que les représentants de la communauté nationale et les partenaires au développement.

L'organisation des ces Etats Généraux a pour but principal de dégager des orientations pour l'élaboration d'un Programme National de Développement Sanitaire pour les années à venir.

Ces Termes de Référence définissent les missions du consultant devant appuyer le Ministère de la Santé Publique et de la Condition féminine pour la réalisation d'un rapport sur les mécanismes de suivi et d'évaluation des interventions en santé.

JUSTIFICATION

Le Ministère de la Santé est confronté depuis plusieurs années à d'énormes problèmes de disponibilité en statistiques sanitaires fiables. Pendant longtemps, l'obstacle majeur du système national d'information sanitaire (SIS) a été l'absence de techniciens dans ce domaine, d'où la mauvaise organisation du dispositif. Le Système actuel est quasiment inopérant, en raison principalement de sa basse complétude, du manque de promptitude, de sa faible validité et de sa complexité. A l'origine de ces problèmes peuvent être soulignés :

- la conception fortement verticale du système d'information qui favorise une analyse par service ou programme et non par district et par région,
- Le nombre et la complexité des supports
- L'absence de rétro-information,
- La faible motivation du personnel en périphérie ainsi que son faible niveau de connaissance en santé publique.

Cette situation est une contrainte majeure à la planification et à la gestion efficace des services de santé, voire à la restructuration même du système. Le Ministère de la santé entend accorder une priorité au renforcement du SIS en instaurant une coordination adéquate dans la production et l'utilisation des données sanitaires, en assurant le renforcement des capacités des personnels à gérer les données accumulées mais non analysées ni utilisées et en produisant des directives, une actualisation des définitions standards des cas...

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le Consultant devra accès son rapport sur le diagnostic des mécanismes actuels de suivi et d'évaluation des interventions dans le secteur santé. Il doit proposer les priorités d'actions à développer

DUREE

La durée de la consultation sera de 30 jours.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra justifier de références dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé et avoir une bonne connaissance du système de santé.

TERMES DE REFERENCE POUR UN DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA SANTE

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement du système de santé comorien, le Ministère de la Santé Publique et de la Condition Féminine envisage d'organiser des Etats Généraux de la Santé. Ces assises vont regrouper l'ensemble des acteurs de la santé ainsi que les représentants de la communauté nationale et les partenaires au développement.

L'organisation des ces Etats Généraux a pour but principal de dégager des orientations pour l'élaboration d'un Programme National de Développement Sanitaire pour les années à venir.

Ces Termes de Référence définissent les missions du consultant devant appuyer le Ministère de la Santé Publique et de la Condition féminine pour la réalisation d'une évaluation et d'un diagnostic du secteur de la santé.

JUSTIFICATION

Après l'indépendance, le système de santé comorien était structuré sur un schéma d'organisation de soins prévalant de l'époque coloniale. Les établissements de soins se trouvaient concentrés principalement dans les quelques agglomérations ou les chefs lieux des îles. Ils étaient laissés à eux mêmes avec peu ou pas du tout de personnels qualifiés sans budget de fonctionnement et la plupart sans médecin. Le système était fondé sur le principe de la gratuité des soins dispensés à la population et les hôpitaux étaient administrés dans le souci d'assurer le fonctionnement quotidien. La plupart de ces hôpitaux était devenue des lieux avec une désolation caractérisée et où les bâtiments laissés à eux sans entretien étaient dans un état de délabrement total. Au début de la décennie 90, la prise de conscience de l'incapacité du système ainsi hérité de la colonisation à résoudre les problèmes de santé a abouti à la mise en place de la politique de la réforme sanitaire. Cette politique impliquait :

- la simplification et l'allègement du réseau des formations sanitaires publiques;
- l'établissement d'un partenariat de gestion et une distribution appropriée et réaliste des charges et des responsabilités financières et autres, entre l'Etat, les collectivités locales et la population,
- l'accroissement de l'autonomie de gestion financière des centres de soins y compris la généralisation du recouvrement des coûts ;
- la participation effective des communautés dans la gestion des services ;
- la rationalisation du budget attribué à la santé afin d'accroître les ressources allouées aux dépenses autres que les salaires.

Les résultats enregistrés sont en général mitigés au regard de nombreux problèmes structurels et financiers auxquels le secteur de la santé est confronté. Le système de santé comorien reste marqué par la faiblesse du niveau de qualité de service et la sous utilisation des établissements de santé. Il a beaucoup souffert de l'instabilité politique et de la crise des finances publiques qui ont fait que l'Etat n'arrivait pas à honorer ses engagements financiers notamment le paiement régulier des salaires, les subventions allouées...Par ailleurs, la généralisation de la tarification des prestations a entraîné l'apparition d'un phénomène d'exclusion ; certaines catégories sociales en situation de grande précarité ont des difficultés à se faire soigner et se trouvent ainsi exclues du système de santé.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le consultant devra fournir un rapport d'évaluation et de diagnostic. Il devra pour cela :

1. effectuer une analyse de la situation du secteur de la santé à tous les niveaux,
2. dégager les points forts et les faiblesses du secteur de la santé,
3. donner des pistes de réflexion sur les missions et la place des services centraux et régionaux en fonction du degré de déconcentration et de décentralisation,
4. Identifier les moyens par lesquels la politique sanitaire et les services de santé peuvent aider à créer un environnement favorable qui puisse permettre aux différents niveaux du système de mettre en œuvre efficacement les actions de santé,
5. donner des pistes pour une politique sanitaire qui répondent aux besoins de la population en particulier des catégories sociales les plus démunies.
6. implication et appropriation des communautés dans la gestion du système

Le Consultant devra réfléchir sur le ou les modèles d'organisation du système tenant compte du Nouvel Ensemble Comorien.

DUREE

La durée de la consultation sera de 30 jours.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra justifier de références dans le domaine de l'analyse et avoir une bonne connaissance du système de santé.

TERMES DE REFERENCE POUR LA PREPARATION D'UN RAPPORT SUR LA PROMOTION ET PROTECTION DE LA SANTE.

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement du système de santé comorien, le Ministère de la Santé Publique et de la Condition Féminine envisage d'organiser des Etats Généraux de la Santé. Ces assises vont regrouper l'ensemble des acteurs de la santé ainsi que les représentants de la communauté nationale et les partenaires au développement.

L'organisation des ces Etats Généraux a pour but principal de dégager des orientations pour l'élaboration d'un Programme National de Développement Sanitaire pour les années à venir.

Ces Termes de Référence définissent les missions du consultant devant appuyer le Ministère de la Santé Publique et de la Condition féminine pour la réalisation d'un rapport sur la promotion de la santé.

JUSTIFICATION

La promotion et la protection de la santé constituent une composante importante de la politique nationale de santé. Les Comores restent en effet confrontés à un taux de mortalité générale de 9 pour mille et un taux de mortalité infantile de 87 pour mille. Depuis quelques années, des actions importantes ont été initiées dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé :

D'abord dans le domaine de la protection maternelle et infantile et de la planification familiale, des activités importantes ont été réalisées notamment dans la santé de la reproduction, la vaccination Les Comores ont pu ainsi atteindre des taux de couverture vaccinale appréciable. Cette couverture vaccinale a chuté du fait de la conjonction de nombreux facteurs défavorables dont les grèves répétées du personnel, la réduction des moyens logistiques et la réduction des appuis dont a bénéficié le Programme et l'irrégularité des paiements des salaires. Les succès des Journées Nationales de vaccination à Anjouan constituent une base solide pour améliorer la couverture vaccinale des enfants.

Dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement, ces derniers temps les maladies d'origine hydrique comme le typhoïde et les diarrhées ont atteint des fortes prévalences. La grave épidémie de choléra qui a frappé le pays tire ses racines dans le développement de l'insalubrité dans les villes et villages ; les ordures ménagères sont jetées un peu partout dans la nature. Cette situation ajoutée au manque d'eau potable expose dangereusement les populations aux maladies liées à l'eau.

Dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation : la situation nutritionnelle dans le pays se caractérise par une disponibilité alimentaire insuffisante et des taux élevés de malnutrition dans certaines régions. La pratique de l'allaitement maternel exclusif est faible. On note également des retards de croissances dus à des problèmes de malnutrition protéino-énergétique, des carences en vitamine A, de l'anémie par carence en fer.... Un effort particulier doit être effectué en faveur de la promotion de l'hygiène alimentaire et de la nutrition.

L'éducation pour la santé est un des moyens d'étendre le système de prestations sanitaires à la population en particulier la plus déshéritée et à mieux prévenir la maladie. Des efforts

importants ont été déjà engagés pour l'Information Education et Communication de la population et pour susciter sa participation dans la promotion de la santé. Le Ministère entend poursuivre et renforcer le travail engagé dans ce secteur.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le Consultant devra évaluer les progrès réalisés dans la promotion de la santé. Cette évaluation devra permettre de dégager les réalisations significatives ainsi que les priorités d'action dans les domaines de :

- La santé de la reproduction, la santé familiale et communautaire,
- Le comportement sain et la santé mentale,
- La nutrition et la salubrité des aliments ,
- La salubrité de l'environnement
- L'Education pour la Santé
- Politique des médicaments
- La santé des personnes âgées
- La médecine du travail
- La santé des jeunes et des adolescents.

Le Consultant devra aussi fournir des pistes de réflexion concernant les autres problèmes de santé liés au tabagisme et à la toxicomanie de plus en plus préoccupante.

DUREE

La durée de la consultation sera de 30 jours.

PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra justifier de références dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé et avoir une bonne connaissance du système de santé.